

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)

**Membres absents** : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### 243 rue d'Auxonne – Acquisition d'une propriété bâtie

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La propriété située 243 rue d'Auxonne jouxte des terrains appartenant à la Ville de Dijon, aménagés en jardins familiaux. Cette propriété, cadastrée section CD n°11 de 4 142 m<sup>2</sup> et composée de plusieurs bâtiments et d'un terrain, est ainsi entièrement grevée de la servitude d'emplacement réservé n°9, ayant pour objet l'extension des jardins.

Compte tenu de cet élément et afin de permettre la réalisation de nouveaux jardins, il est proposé de procéder à l'acquisition de ce bien, appartenant à Mme Noyelle.

Cette acquisition interviendra moyennant le montant de 229 500 €, conforme à l'évaluation de France Domaine, étant précisé que ce bien est vendu en l'état.

Il est également précisé que par ordonnance du 08 août dernier, Madame la Juge des Tutelles a autorisé la vente de ce bien selon le montant proposé par la Ville, Mme Noyelle bénéficiant en effet d'une mesure de protection.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition de la propriété bâtie située 243 rue d'Auxonne, cadastrée section CD n°11 de 4 142 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Georgette Noyelle, représentée par la Mutualité Française Bourguignonne – Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en Côte d'Or, moyennant le montant 229 500 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ